



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF)**

Relevé de décision issu de la consultation en audio-conférence du 22 janvier 2021

Examen du projet de PLU de la commune d'Us

Considérant que la commune a un potentiel d'urbanisation autorisé par le SDRIF d'environ 3ha ;

Considérant que la commune a augmenté sa population de 0,26 % par année entre 1999 et 2015, ce qui lui permet d'ouvrir de nouvelles zones à urbaniser à destination d'habitation, comme le prévoit la charte du PNR du Vexin français ;

Considérant que la commune ne prévoit pas de nouvelle extension de consommation d'espaces agricole et naturelle en privilégiant :

- la requalification du secteur de la ferme d'Amour avec un potentiel de création de 60 à 80 logements, (2,4ha correspondant au changement de destination de la ferme d'Amour),
- la réhabilitation de la ferme du château représentant un potentiel de 5 à 10 logements, (0,85ha correspondant au changement de destination de la ferme du château),
- les possibilités de construction dans les dents creuses représentant un potentiel d'environ 20 logements ;

Considérant que les règles inscrites dans le PLU pour les zones agricoles et naturelles sont respectueuses d'une consommation modérée en adéquation avec leur fonctionnalité ;

Considérant que la zone Ap nécessite un ajustement cohérent afin de remettre un zonage A sur les parcelles N° 1 et 16 situées entre les deux massifs boisés au-dessus de la ferme de M. Potin.

Le président de la commission propose de voter favorablement sur ce projet de PLU arrêté.

Résultats du vote :

Sur 17 membres avec voix délibérative, 11 ont participé à la phase de vote.

- « Pour cette proposition d'avis » : 10
- « Contre cette proposition d'avis » : 0
- « Abstention » : 1 (Val-d'Oise environnement)

Le président,

Le directeur départemental des territoires,